

# COMMUNE DE NOAILHAC

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2016

20h30

**Présents :** Christian Lassalle, Bernadette Laffaire, Pascale Valette, Christophe Terrieux, Arnaud Molas-Coste et Dominique Antoni ;

**Absents excusés et représentés:** Jacques Bouygue représenté par Christian Lassalle, Patrick Serrager représenté par Pascale Valette, Emmanuel Marsallon représenté par Christophe Terrieux, Chantal Piednoël-Parouteau et Cathy Ruebenthaler

**Secrétaire de séance :** Dominique Antoni

Le Maire remercie les conseillers de leur présence.

Les débats sont ouverts.

**Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 2 mai 2016 :** Le Maire demande à l'assemblée d'approuver le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal. En l'absence d'observations, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**Fusion des syndicats des eaux :** Le Maire fait un résumé de l'arrêté préfectoral du 9 juin 2016 définissant le projet de fusion des syndicats des eaux du SIERB, de Roche de Vic et de BBM Eau. Les Conseils Municipaux ont 75 jours pour se prononcer sur ce projet de fusion. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votants le périmètre de cette fusion tel que défini dans l'arrêté préfectoral.

**Fusion des Communautés de Communes :** Le Maire fait le point sur le projet de fusion des Communautés de Communes et présente l'arrêté préfectoral portant projet de cette fusion entre les Comcoms de Beynat, Beaulieu, Meyssac et la commune d'Altillac (membre de la Communauté de Communes du canton de Mercoeur). Les Conseils Municipaux ont 75 jours pour se prononcer sur ce projet. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votants le périmètre de cette fusion tel que défini dans l'arrêté préfectoral. Le Maire indique qu'une commission restreinte réfléchit à l'organisation de cette future Communauté de Communes. Un comité de pilotage de 11 personnes travaille sur les compétences et un petit groupe de 5 personnes (les présidents des 3 Comcoms, Mme Dubost et Christian Lassalle) a rencontré tous les personnels des 3 Comcoms afin de mettre en place une ébauche d'organigramme. Tous ces travaux seront présentés lors d'une assemblée des 35 maires du périmètre concerné le 12 juillet prochain. L'objectif est bien d'améliorer l'efficacité de l'existant dans le futur. Se pose la question de qui sera le président et qui sera le directeur de cette nouvelle Comcom. Pour ce

qui est du Directeur, la question sera débattue à l'assemblée des maires du 12 juillet. D'ici janvier 2017, les maires se réuniront une fois par mois pour délibérer sur les propositions du Comité de pilotage.

**Admission en non-valeur** : Le Maire lit le courrier du Trésorier demandant l'admission en non-valeur pour 6,36 euros, correspondant à de la cantine scolaire non réglée et irrécouvrable. Cette somme doit être imputée au budget à l'article 654. Le CM accepte cette opération à l'unanimité des votants.

### **Voirie : point sur les engagements 2016 et programme 2017**

- **Rectification du virage du Got (visibilité et accessibilité)**: Le Maire présente au Conseil Municipal les deux devis reçus concernant ces travaux :

- Entreprise FREYSSINET à Objet : 18 489 TTC
- TP POUZOL : 14 380,80 TTC

Il précise qu'il a fait analyser ces deux offres par Corrèze Ingénierie qui confirme que les prestations sont techniquement équivalentes. Il propose de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la mise en sécurité routière (35% du montant H.T.). Il demande au CM :

- l'accord pour demander cette subvention,
- de choisir l'entreprise la moins-disante
- de prendre Corrèze Ingénierie pour la Maîtrise d'Oeuvre
- et de lui donner tous pouvoirs pour lancer la réalisation.

Le CM accepte cette proposition à l'unanimité des votants.

- **Voie Communale de La Rougerie suite et fin** : Le Maire informe le CM que trois entreprises ont été consultées pour ces travaux :

- Entreprise Freyssinet à Objet : 10 005,00 € H.T.
- TP Pouzol à Aubazine : 8 407,50 € H.T.
- Eurovia à Brive : 9 832,70 € H.T.

Après analyse des offres et pondération (valeur technique 60%, prix des prestations 40%), la CAO du 27 juin a proposé d'attribuer le marché à TP POUZOL, ce qui est validé par le CM à l'unanimité, sur présentation du Maire.

- **Enveloppe « point-à temps » (budget fonctionnement)**

Présentation des tronçons susceptibles d'une intervention, et à prioriser.

- Chemin du Peyratel, incluant la réalisation d'un fossé maçonné : estimation à 2 333 ,24 € H.T soit **2 799,89 € TTC** (compris MO) ;
- Voie Communale de La Farge : estimation à 2 932,80 € H.T. soit **3 519,36 € TTC** (compris MO) ;

- Voie Communale des Crèbes à la Maison des Étoiles : estimation à 13 076,96 € H.T. soit **15 692,35 € TTC** (compris MO).

Le CM accepte ce programme à l'unanimité et choisit Corrèze Ingénierie pour la maîtrise d'œuvre.

- **Autres projets à l'étude (2017) :**

- Réfection de la cour de l'école et aménagements accessibilité côté cour.

À la suite d'un contact avec le CD19, il est envisageable de cumuler des aides au titre de la DETR et du Département, en se coordonnant pour présenter le projet à la Préfecture avant la fin de l'année pour préparer un dossier avant fin février pour la DETR. Ceci explique la nécessité d'un différé de réalisation sur le premier semestre 2017. On parle en effet d'une enveloppe globale de l'ordre de 37.000 € TTC selon les estimations de Corrèze Ingénierie.

- Chemin du Got. La pré-étude de Corrèze Ingénierie nous conduit à une enveloppe de l'ordre de 25.000 € TTC, ce qui utilisera une bonne partie de nos capacités de financement, compte tenu du possible programme d'aménagement du Bourg en 2017 (voir plus loin).
- Projet de classement des voies d'intérêt communautaire. Le Maire fait le point sur les discussions en cours à la ComCom. Il précise que les Voies Communales n°10, 12 et 13 ont été retirées de ce classement.

### Aménagement du Bourg :

Une réunion du 22 juin au CD19 a permis de faire le point du programme et des perspectives pour reprendre ce projet d'envergure, avec un phasage optimisant les possibilités de subventions.

- Il convient de faire procéder à quelques aménagements du projet initial de PAB pour tenir compte de besoins complémentaires (réseau eaux de pluie et éclairage église), tout en limitant l'enveloppe globale (maximum 400.000 € sur les 4 ans à venir). Cette mission doit être confiée à Corrèze Ingénierie.
- Une tranche préliminaire, hors PAB, devrait concerner la collecte des eaux de pluie depuis le restaurant La Bastidie, rue de la Liberté, puis Place de l'église, et l'étude de l'électrification extérieure de l'église. Elle sera limitée en fonction des coûts estimés et des enveloppes de subventions. Le solde éventuel basculera dans le programme du PAB.
- Le PAB remanié pourrait s'exécuter sur un programme de trois ans 2018/2020, alors que les travaux lourds sur l'église seront intégralement terminés.
- Le CD19 accepte de nous accompagner dans cette démarche que nous formaliserons par convention après les estimations actualisées à faire par Corrèze Ingénierie. Un appel d'offres sera lancé au premier semestre 2017 pour le choix

d'un maître d'œuvre nous assistant pour le PAB (procédure préparée par Corrèze Ingénierie).

## **Espace de découverte – phase 2**

Les différents corps de métiers ont été sollicités pour remises d'offres concernant le carrelage (clous podotactiles), les rampes d'escalier, les panneaux intérieurs, le mobilier extérieur (bancs en pierre et bloc enseigne), enseigne extérieure en ferronnerie et signalisation bourg et routière. On commence à recevoir des devis. Le Groupe d'Action Locale, qui gère les fonds européens sur le Pays, nous a confirmé que cette opération pourra bénéficier de subventions sur fonds LEADER au taux de 80% des dépenses HT.

## **Point sur travaux église et retable /tabernacle**

- Subventions *seconde tranche travaux église* : Nous avons reçu une information du Conseil Régional nous notifiant son accord pour une subvention de 40 000 €, ce qui complète à 80% le total des subventions qui nous ont été notifiées par l'État, le CD19 et la Région.  
Par ailleurs, le Ministère de l'Intérieur a rejeté l'attribution de la subvention accordée à la commune par le député Philippe Nauche, en raison du fait que les travaux de la seconde tranche ont suivi immédiatement la première tranche (Il aurait fallu arrêter les travaux dans l'attente de l'examen par ses services d'un dossier déjà déclaré complet par la DRAC...).
- Le Maire fait un *point sur l'avancement des travaux* pour les divers corps de métiers. Toutes les entreprises progressent, mais il a fallu demander aux vitraux Guinot qu'ils s'associent à un confrère pour limiter leur retard d'exécution.
- *Retable/tabernacle de l'église* : Le dégagement des peintures de surface et l'étude faite par l'atelier Beaubier-Cherprenet donnent des résultats intéressants, nous encourageant à rechercher la restitution des polychromies d'origine. Il est donc proposé au Conseil de délibérer sur l'engagement de la tranche conditionnelle prévue pour le retable avec le CD19.  
Le CM marque son accord de principe pour poursuivre dans le sens d'une mise en valeur des polychromies dégagées. Le niveau d'exécution sera défini de concert avec Mme Combrouze, Conservatrice du Patrimoine auprès du CD19 qui subventionne ces travaux.

**Tableau des effectifs adjoint technique** : Le Maire rappelle que dès la rentrée scolaire 2016, la commune accueillera les élèves de moyenne section de maternelle. Pour ce faire, il faut un agent titulaire du CAP Petite Enfance faisant office d'ATSEM. Ce poste sera donc tenu par Cécile EHOUZOU. Ce qui entraîne une réorganisation totale des emplois du temps de Cécile EHOUZOU et Marie-France VALETTE. Cécile sera chargée du transport scolaire le matin, de l'aide au maître sur les heures de cours, de l'aide à la cantine, de la surveillance des enfants pendant la pause méridienne, des activités périscolaires, de la garderie du soir jusqu'au retour de Marie-France (transport scolaire du soir) et du ménage de la salle de classe. Marie-France

sera chargée quant à elle de la garderie le matin et le soir dès son retour du transport scolaire, du ménage de la garderie et de la mairie, de la cantine le midi, des activités périscolaires et du ménage de la salle des fêtes et de la salle d'exposition. Ces activités augmentent donc son temps de travail. Elle va ainsi passer de 17h/semaine (annualisées) à 32h00/semaine (annualisées). Elle sera soumise aux cotisations CNRACL, plus IRCANTEC.

Le CM accepte à l'unanimité des votants ce nouveau tableau des effectifs. Il est aussi rappelé à cette occasion que les horaires de fin de garderie le soir ont dû être ramenés à 19h00.

**Participation aux frais de scolarité maternelle de Cosnac année scolaire 2015-2016** : Le Maire présente le courrier de la mairie de Cosnac concernant les frais de scolarité pour la maternelle 2015-2016. Ils s'élèvent à **1 607,28 €** par enfant, et 1 seul enfant est concerné. Il est précisé que cette autorisation a été donnée pour la rentrée scolaire 2014. L'enfant concerné rentrera en grande section à Noailhac à la rentrée 2016. Le CM accepte cette participation à l'unanimité des votants.

**Décision Modificative au Budget opération d'ordre** : Le Maire informe l'assemblée que le Trésorier demande une décision modificative au BP concernant l'achat d'arbres plantés à La Doradie. Il faut donc faire les écritures suivantes :

- Dépenses d'investissement article 2128 opération d'ordre : + 640,65
  - Recette d'investissement article 2121 opération d'ordre : + 640,65
- Cette décision est votée à l'unanimité des votants.

### **Questions diverses :**

- ***Caisse des Dépôts et Consignations*** : Pour information, la CDC fait des propositions de prêts intéressantes sur des opérations long terme. Nous en reparlerons éventuellement lors des discussions budgétaires.
- Point sur **dossier OGS Collonges/Turenne** : La Région Nouvelle Aquitaine nous a recontactés pour annoncer une reprise des discussions dans les semaines qui viennent avec le député Philippe Nauche, élu référent de la Région pour notre secteur sud-corrézien.
- **dossier PPRmt CastelDigo** : La commission départementale organisée par M. le Sous-préfet soutient une révision en ligne avec les dispositions inscrites au PLU de la commune ;
- dossiers **demandes d'urbanisme** : la Commission départementale des sites exige désormais des bâches de **couleur marron foncé pour les tunnels agricoles** se trouvant sur le périmètre du site classé de la Butte de Turenne ou dans un rayon de protection. L'ABF passera à nouveau le 21 juillet prochain pour divers dossiers dans la commune.
- Diverses questions liées aux règles de **respect de l'environnement** ont fait l'objet de débats. Des solutions ont été recherchées directement avec les personnes concernées et font l'objet d'un suivi.

- **Local archives :** Le local convient aux contrôleurs des Archives Départementales. Un contrôle de la charge possible à l'étage de la mairie sera fait avec l'assistance de l'entreprise Dubois.
- **Cimetière :** Il est recommandé d'établir un règlement du cimetière, rappelant les règles applicables sur l'implantation des concessions, droits et devoirs attachés, etc...En plus du plan et du registre des concessions, nous devons tenir un registre des inhumés.
- **Réseau de fibres DORSAL :** Le Département est en train de mettre en place un programme d'accélération de la distribution de la fibre optique pour les applications internet et téléphonie. L'objectif est de réaliser pour fin 2021 une accessibilité à 100% des entreprises et ménages de la Corrèze.
- **Nouveaux habitants :** Il est rappelé que la municipalité organisera le vendredi 9 septembre prochain à 18h30, à la salle des fêtes, un accueil des nouveaux habitants. Les représentants des associations et les habitants qui le souhaitent pourront être présents.
- **Audit électricité :** l'audit électricité des bâtiments publics n'a fait apparaître cette année aucune anomalie majeure. Trois remarques feront l'objet d'une mise aux normes dans les semaines qui viennent.